

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mars 2025

SIMPLIFIER L'OUVERTURE DES DÉBITS DE BOISSON EN ZONE RURALE - (N° 1026)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 16

présenté par
Mme Marsaud, M. Fait et Mme Levasseur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.